

## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 13 juin 2019 à 19 heures 30 minutes  
Salle d'Animation Rurale (Salle des Fêtes)

### Présents :

M. BERGER Gilles, M. BERTRAND Alain, M. BOLAC Jean-Christophe, M. BOST Joël, M. BRONGNIART Frédéric, M. BROUTIN Eric, Mme CHAPPELAND Dominique, Mme COILLARD Sylvie, M. de CHALENDAR Yves, Mme DESSAINTJEAN Agnès, M. DULAC Michel, M. DURAND Brice, Mme FONTCOUBERTE Monique, M. GASQUET Jean-Paul, Mme GAUTHIER GUDIN Régine, Mme GINGENE Pascale, Mme LATHUILLIERE Sylvie, M. LE GOFF Dominique, M. LOYAT Marc, M. MARIGLIANO Pascal, M. MARRET David, M. MINGEARD Jean-Louis, Mme MINOT Corinne, Mme MOREL Régine, M. PAYEBIEN Fabrice, M. PINEAU Xavier, Mme RAYNAUD Evelyne, Mme SERRA Anna, Mme THOMASSON Sylvie, Mme TUM Audrey

### Procuration(s) :

M. AUJOGUE Yvan donne pouvoir à M. de CHALENDAR Yves, M. BOURNIER Mickaël donne pouvoir à M. PINEAU Xavier, Mme CHABERT Sylvie donne pouvoir à Mme GINGENE Pascale, M. GOUTTENOIRE Bruno donne pouvoir à M. LE GOFF Dominique, M. MATHIEU Jean-Paul donne pouvoir à M. BRONGNIART Frédéric, M. MOLINA Fabrice donne pouvoir à M. MINGEARD Jean-Louis, Mme MONDELAIN Corinne donne pouvoir à M. MARRET David, M. NEGRILLO Henri donne pouvoir à M. GASQUET Jean-Paul, M. SOUMIREU-LARTIGUE Jean-Henri donne pouvoir à M. BERTRAND Alain, Mme VIDAL Nathalie donne pouvoir à M. BOLAC Jean-Christophe

### Absent(s) :

M. BIDAUT Christophe, M. BOUET Xavier, M. DUPUY Lilian, Mme JULIAN-BRUCHET Valérie

### Excusé(s) :

M. AUJOGUE Yvan, M. BOURNIER Mickaël, Mme CHABERT Sylvie, Mme COLSON LAPALUS Virginie, M. GOUTTENOIRE Bruno, M. GUYENNON Bernard, M. MARTINEZ Daniel, M. MATHIEU Jean-Paul, M. MOLINA Fabrice, Mme MONDELAIN Corinne, M. NEGRILLO Henri, Mme PEROTTI Eliane, Mme PRISSET Bénédicte, M. SOUMIREU-LARTIGUE Jean-Henri, Mme VIDAL Nathalie

Secrétaire de séance : M. DULAC Michel

Président de séance : M. GASQUET Jean-Paul

### **1 - Adoption compte rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2019**

Monsieur le Maire donne lecture du Compte Rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2019.

Il demande d'ajouter les remarques formulées par Monsieur BROUTIN concernant le forum de l'agriculture. C'est Monsieur SOUMIREU LARTIGUE qui s'est rendu à ce rendez-vous et qui en a fait part à l'assemblée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le Compte Rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2019.**

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

### **2 - Décisions du Maire en application de la délibération 2019-04 du 10/01/2019 - Délégations données au Maire par le Conseil Municipal**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Brice DURAND qui expose au Conseil Municipal les décisions suivantes :

- Décision n° 2019-01 : renouvellement suite à la commune nouvelle du 1er janvier 2019 : création d'une régie de recettes pour les activités de Porte des Pierres Dorées 2019.

- Décision n° 2019-02 : renouvellement suite à la commune nouvelle du 1er janvier 2019 : création d'une régie d'avances pour les activités de la Grappe des Loisirs 2019.
- Décision n° 2019-03 : virement de crédit du compte 020 dépenses imprévues Investissement, au compte 202 PLU concernant les dépenses d'impression supplémentaires du PLU de Liergues.

**Le Conseil Municipal, prend acte de ces décisions.**

### **3 - Budget annexe La Bascule : Décision Modificative n°1**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame REYNE Isabelle qui explique que le montant des dépenses imprévues ne pouvant pas excéder 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit 3 805.31 € au lieu de 13 235.52 €, il est nécessaire de procéder à un virement de crédit :

- 020 dépenses imprévues investissement - 10 000 €
- 2184 mobilier + 10 000 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- d'approuver la Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe La Bascule.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Trésorier de Chazay-d'Azergues
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

### **4 - Budget Principal Porte des Pierres Dorées : Décision Modificative n° 1**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame REYNE Isabelle qui explique qu'il est nécessaire de supprimer la somme inscrite de 100 euros au compte 775 qui ne peut servir qu'à recevoir les titres émanant des recettes du compte 024. Pour cela, il convient de réduire les dépenses de fonctionnement de 100 euros sur l'article 60632.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- d'approuver la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal Porte des Pierres Dorées.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Trésorier de Chazay-d'Azergues
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

### **5 - Marché travaux extension école de Pouilly-le-Monial - avenant lot plomberie**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND Alain qui informe que suite à la délibération n° 2019-27 prise le 12/02/2019, une erreur a été constatée dans le montant Hors Taxes.

Il est nécessaire d'annuler cette délibération afin d'en prendre une nouvelle avec les montants rectifiés.

**Avenant n° 1 au lot 12 du marché :**

Lot	Entreprise	Montant base	Avenant n° 1	Nouveau montant
12	Chauffage, ventilation, plomberie	81 000 €	5 950 €	<b>86 950 €</b>
	TVA 20%	16 200 €	1 190 €	<b>17 390 €</b>
	<b>TOTAL TTC</b>	97 200 €	7 140 €	<b>104 340 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver l'avenant nécessaire au lot 12 du marché de travaux pour l'extension de l'école de Pouilly-le-Monial,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé avec l'entreprise Gay Badez**
- **d'ouvrir les crédits nécessaires.**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Trésorier de Chazay-d'Azergues**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées.**

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

#### **6 - Ecole de Jarnioux : validation des horaires d'entrées et de sorties de l'école**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DESSAINTJEAN Agnès qui nous fait part de la demande du conseil d'école de Jarnioux qui souhaite une modification des horaires de l'école afin d'avoir le même temps méridien que Liergues et Pouilly le Monial, soit 2h au lieu de 1h30.

Cette modification permettra de faire 2 services à la cantine et de proposer aux enfants des activités.

Horaires proposés au conseil : 8h30-11h30 et 13h30-16h30

Monsieur BOLAC Jean-Christophe demande ce qu'a dit l'équipe encadrante ?

Madame DESSAINTJEAN lui répond que l'ensemble de l'équipe enseignante est favorable à ce changement d'horaires et a également demandé l'instauration de 2 services à la cantine. En effet, l'allongement de la pause méridienne est plus adapté aux enfants qui auront le temps de faire des activités. De plus, l'effectif dans la cour sera divisé par 2 puisque les enfants seront par groupe.

Monsieur BOLAC demande s'il y aura un cout supplémentaire des charges de personnel ?

Madame DESSAINTJEAN lui répond qu'il y aura un coût supplémentaire compte tenu de l'allongement de 30 minutes de pause méridienne, amoindri par la réduction de l'accueil du matin.

Le Maire tient à préciser que ce sont les enseignants qui décident des horaires d'école et que lorsque les enseignants et les parents d'élèves désirent tous cette modification, la mairie suit et appuie leur demande.

Madame DESSAINTJEAN informe que la l'accueil périscolaire du matin est avancé à 7h30 pour se calquer sur les horaires de Liergues et de Pouilly-le-Monial.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver les horaires proposés par le conseil d'école de Jarnioux à compter de la rentrée scolaire 2019-2020, à savoir : 8h30 -11h30 et 13h30 - 16h30**
- **d'ouvrir les crédits nécessaires**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale du Rhône,**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées.**

**VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 39, Contre : 0, Abstention : 1)**

**Abstention : B. GOUTTENOIRE**

#### **7 - Ecole de Jarnioux : reprise communale de la cantine suite à la dissolution de l'Association Cantine de Jarnioux**

Monsieur le Maire fait part du courrier de Madame SIMON, Présidente de l'association de la cantine scolaire de Jarnioux en date du 22 mai dernier. Elle nous indique que cette association sera dissoute à la fin du mois de Juillet 2019. De ce fait, la gestion sera reprise par la commune avec les mêmes fonctionnements et modalités d'inscription sur le site ROPACH, et ce, à partir de la rentrée scolaire du 2 septembre 2019.

Monsieur LOYAT demande si la commune devra lancer un appel d'offre pour le prestataire ?

Madame REYNE répond que nous devons lancer un appel d'offre quand nous allons dépasser le montant

maximum.

Monsieur le Maire tient à préciser que la gestion par une association n'était plus légale, mais compte tenu de l'investissement des bénévoles de cette association, la mairie de Jarnioux réfléchissait à la régularisation de cette situation.

**Le Conseil Municipal prend acte de cette dissolution.**

#### **8 - Ecole de Jarnioux : tarif de la cantine**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame DESSAINTJEAN.

A ce jour, le tarif de la restauration scolaire à Jarnioux est de 4 euros. Le temps méridien étant plus long de 30 minutes enrichi avec des activités proposées aux enfants, il convient de porter le prix à 4,15 euros en harmonisation avec le tarif actuel des cantines de Liergues et de Pouilly-le-Monial. Elle rappelle que les repas proposés sont de qualité et que des produits bio sont proposés à chaque repas.

Madame THOMASSON fait part des retours très positifs des adultes qui mangent à la cantine.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'adopter le tarif de 4,15 euros par repas à compter du 2 septembre 2019 pour la cantine de Jarnioux**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Trésorier de Chazay-d'Azergues**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées.**

**VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 39, Contre : 0, Abstention : 1)  
Abstention : B. GOUTTENOIRE**

#### **9 - Ecoles : approbation du règlement intérieur du périscolaire de Porte des Pierres Dorées**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame THOMASSON Sylvie qui explique que le règlement intérieur voté lors du conseil du 14 juin 2018 étant dense, la Directrice du périscolaire, la responsable administrative scolaire et elle-même ont simplifié ce dernier afin d'avoir une meilleure lecture.

Avant d'approuver ce nouveau règlement intérieur du périscolaire, Monsieur de CHALENDAR a fait part d'une remarque quant aux règles de savoir vivre, où il est fait mention de "trois croix". Il convient donc de rajouter au paragraphe "Les comportements portant préjudice ..... la phrase suivante : L'élève pourra être sanctionné d'une "croix", laquelle sera signalée aux parents par mail."

**Il sera proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le règlement intérieur de l'accueil périscolaire annexé.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver le règlement intérieur de l'accueil périscolaire annexé avec la modification apportée**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées.**

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

#### **10 - Ecoles : sectorisation communale**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame THOMASSON.

Conformément aux dispositions des articles L.212-7 et L.131-5 du Code de l'Education, la commune a la responsabilité de définir le ressort de chacune des écoles (dénommé périmètre ou secteur scolaire).

Les évolutions démographiques et urbaines nécessitent une analyse constante et des ajustements réguliers de la carte scolaire, afin de garantir de bonnes conditions d'accueil pour les enfants (sécurité, bien-être et confort de travail) en veillant à l'adéquation entre les effectifs et la capacité d'accueil des locaux scolaires.

Au regard des évolutions des effectifs scolaires dans les 3 écoles de la commune, une réflexion a été engagée afin d'éviter des fermetures de classes.

La nouvelle sectorisation, qui est présentée ci-dessous, entrera en application pour la rentrée de septembre 2019. Toutefois, afin de ne pas bouleverser le fonctionnement des écoles et les organisations familiales, sa mise en œuvre est progressive selon les modalités suivantes :

- les nouvelles inscriptions (pour des enfants sans fratrie scolarisée) sont concernées par les nouveaux périmètres,  
- les enfants déjà scolarisés ont, quant à eux, la possibilité de rester dans leurs écoles actuelles ou d'intégrer leurs nouvelles écoles de secteur (avec application des mêmes dispositions pour la fratrie éventuelle qui entrerait en petite section de maternelle ou en CP).

### **Sectorisation :**

#### **1. Liergues :** familles habitant aux adresses suivantes et dépendront de l'école de **Pouilly**

- Les Sapins : Chemin des sapins
- Route de Pouilly : lotissements Allée des Saules et Impasse du Bief du Moulin et les immeubles des « jardins de Liergues » donnant sur la sortie de la route de Pouilly
- Petit et Grand Passeloup, Impasse des Terres, Impasse des Pérelles
- Bois Florencin : route de Bois Florencin
- Montée des Tiers

#### **2. Pouilly-le-Monial :** familles habitant aux adresses suivantes et dépendront de l'école de **Jarnioux**

- Graves : chemin de la Vachette, chemin de Graves, Route de Graves
- Givrais : chemin Tête d'Or, allée de l'Ombre et impasse du Givrais

Le Maire explique qu'avec Sylvie THOMASSON, Agnès DESSAINTJEAN et Jean-Henri SOUMIREU, ils ont décidé de proposer la mise en place d'une carte scolaire sectorisant les nouveaux élèves sur les 3 écoles, ceci dès cette année, afin d'habituer les parents à cette répartition entre chaque école et de pallier en prévision des années difficiles à venir sur Pouilly-le-Monial, tout particulièrement en 2021 et certainement aussi pour Jarnioux. En effet, il faudra pallier à un manque important d'enfants.

Monsieur BERTRAND confirme que sur Pouilly on ne peut plus construire dans les hameaux, on peut construire que dans le centre du village. Donc des petites parcelles et pour ceux qui ont des grands terrains sur lesquels il pourrait y avoir des constructions, pour l'instant ils ne sont pas vendeurs. Donc pas de constructions.

Madame THOMASSON explique que sur Jarnioux et Pouilly-le-Monial on a un effectif global pour les enfants de maternelle et d'élémentaire, soit effectif primaire. Pour information, le seuil de fermeture à Jarnioux est à 78 élèves, aujourd'hui nous avons 80 inscrits.

A Pouilly-le-Monial, le seuil est de 104, aujourd'hui nous avons 108 inscrits. On maintient donc les classes à Jarnioux et à Pouilly-le-Monial.

A Liergues nous avons 92 enfants en maternelle. On n'ouvre pas une classe, mais compte tenu des mouvements des locations, il est possible que l'on ouvre une classe.

Madame THOMASSON précise que l'effectif n'est pas global sur Liergues. On compte des maternelles et des élémentaires. Les 92 élèves concernent uniquement les maternelles. De ce fait, si nous ouvrons une classe en maternelle, cela signifie qu'au final nous finirons par ouvrir une classe en élémentaire.

Madame GINGENE explique que les parents qui ont une attache avec Pouilly notamment, quand il y a eu le grand-père, la grand-mère, les parents, les enfants et que maintenant il y a les petits-enfants et qu'on leur dise d'aller sur une autre école c'est compliqué.

Madame GAUTHIER GUDIN explique que l'objectif est quand même de ne pas fermer de classe à Pouilly.

Monsieur BERGER intervient et trouve que nous employons des mots pas très humains par sectorisation. Alors que pour un enfant, c'est l'ancrage dans une communauté qui va se faire en maternelle et dans les classes communales. Lui parle d'humains et nous on parle chiffre, c'est la grande différence et il trouve que c'est une aberration.

Monsieur LOYAT dit que l'on parle d'humain mais qu'un enfant qui est dans une classe de 30 élèves, il est moins bien que dans une classe de 22.

Monsieur DURAND dit que cela permettra de mixer un peu car c'est à partir des enfants que ça commence. Si les enfants de Pouilly commencent à aller vers Liergues et inversement vers Jarnioux, cela permettra de construire Porte des Pierres Dorées.

Madame SERRA rétorque que les jeunes qui vont naître maintenant ne seront pas de Pouilly, de Liergues ou de Jarnioux, mais de Porte des Pierres Dorées. Les Doréens.

Monsieur le Maire précise que les enfants aujourd'hui qu'ils soient à Pouilly, à Liergues ou à Jarnioux seront dans 3 écoles modernes et bien adaptées.

Monsieur BROUTIN précise que l'argument énoncé par Monsieur LOYAT est important. L'argument d'avoir des conditions d'accueil qui soient les meilleures pour les enfants, lui semble un argument qui soit entendable.

Madame THOMASSON dit que beaucoup de parents prétextent la nourrice mais il faut savoir qu'à partir de mi-septembre ou fin septembre, l'enfant n'est plus chez la nourrice mais placé au périscolaire matin, midi et soir pour des raisons financières. Pour information, il y a 36 assistantes maternelles sur les 3 villages, dont 27 à Liergues.

Madame COILLARD confirme que la demande de dérogation du fait de la nourrice est une fausse excuse. Sachant que l'on va mettre l'école obligatoire à 3 ans, l'enfant ira à l'école toute la journée, donc moins chez la nourrice, puis avec tous les modes de périscolaire existant actuellement, les parents peuvent réussir à poser leur enfant à partir de 7h15 jusqu'à plus de 18 heures.

Monsieur MARRET demande qu'il soit prévu une large information auprès de la population pour que les nouveaux habitants sachent dans quelle école iront leurs enfants.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'adopter les périmètres scolaires des écoles pour la rentrée de septembre 2019, conformément à l'énoncé ci-dessus.**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale du Rhône**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées.**

**VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 39, Contre : 1, Abstention : 0)**

**Contre : G. BERGER**

#### **11 - Demande de subvention auprès de la Préfecture - Rénovation d'une pièce de la maison dite "la Cure"**

Monsieur le Maire indique que des travaux vont être réalisés dans la maison dite « la Cure ». Une pièce va être transformée en salle de réunion et la toiture sera reprise. Compte tenu de ces travaux, un dossier de demande de subvention peut être déposé auprès des services de l'Etat au titre de la DSIL.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **de déposer un dossier de demande de subvention pour ce projet**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées.**

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

#### **12 - Règlement intérieur du Conseil Municipal de Porte des Pierres Dorées**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal disposait d'un délai de 6 mois pour mettre en place son règlement intérieur.

Il donne la parole à Monsieur de CHALENDAR qui s'est chargé de la rédaction de ce règlement (document annexé). Après une lecture de ce règlement, il convient d'apporter une précision quant à l'utilisation des téléphones portables durant les séances. La dernière phrase de l'article 14 est modifiée, et est ainsi rédigée : "La sonnerie des téléphones devra être coupée durant les séances."

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver le règlement intérieur du Conseil Municipal**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées.**

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

### 13 - Convention pour l'association l'Hirondelle Centre de Soins pour Animaux Sauvages

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BROUTIN qui présente **le projet de partenariat avec l'association « L'Hirondelle, Centre de Soins pour Animaux Sauvages » (anciennement CSOL)**, située à Saint Forgeux.

Elle a pour objectif de récupérer et soigner les animaux sauvages blessés ou malades afin de les relâcher dans leur milieu naturel une fois rétablis.

Elle participe aussi activement à la sensibilisation du public et au suivi sanitaire de la faune sauvage (grippe aviaire, variole, salmonellose...) et assure des formations (pompiers, vétérinaires...).

Pour mener ces actions pouvant être qualifiées de mission de service public, elle s'appuie sur des adhésions, des dons, des aides des collectivités ... et, ayant peu de moyens, sur un réseau de bénévoles.

En 2018, elle a recueilli pas loin de 4000 individus répartis en 130 espèces différentes (augmentation de près de 28% du nombre d'animaux par rapport à 2018). Les plus accueillis sont les hérissons et les martinets noirs.

Notre commune de Liergues les soutenait chaque année.

Soutenir leur action permettra d'aider à lutter contre l'érosion catastrophique de la biodiversité (le rythme actuel d'extinction est de 100 à 1000 fois supérieur à ce qu'il a été en moyenne sur des centaines de millions d'années).

Il est proposé, via une convention jointe en annexe, d'aider cette association à hauteur de 0.10 euro par habitant et par an à compter de 2019.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver cette convention**
- **d'ouvrir les crédits nécessaires**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Trésorier de Chazay-d'Azergues**
- **Dit qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées.**

**VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 32, Contre : 0, Abstention : 8)**

**Abstentions : A. BERTRAND, JH SOUMIREU LARTIGUE, G. BERGER, D. MARRET, C. MONDELAIN, S. LATHUILLERE, R. MOREL, JL MINGEARD**

### 14 - Présentation du projet Salle des Fêtes et Cantine Scolaire à Jarnioux

Monsieur le Maire présente le projet de construction d'une cantine scolaire à Jarnioux ainsi que la réfection de la salle des fêtes et remet aux membres du Conseil Municipal les plans.

### 15 - Informations diverses

- Monsieur BROUTIN tient à revenir sur les pistes de financements possibles en rénovation de bâtiments avec les certificats d'économie d'énergie qui peuvent être valorisés sous forme de prime lorsque les travaux réalisés permettent d'améliorer la performance énergétique de bâtiments et respectent des exigences de performances minimales. L'obtention d'aide liée aux certificats d'économies d'énergie est conditionnée à la réalisation des travaux par des entreprises qualifiées RGE « Reconnu Garant de l'Environnement » et il faut lancer la démarche avant de signer les devis. On peut ainsi récupérer plusieurs milliers d'euros (par exemple de l'ordre de 20k€ pour école et Mairie de Jarnioux s'ils étaient très bien isolés en rénovation BBC). On peut avoir plus d'informations sur cette aide auprès de l'espace info énergie du Rhône Hespul.
- Monsieur BROUTIN ayant participé à une réunion publique hier à Oingt évoque la **démarche de "centrale villageoise" lancée par notre communauté de communes CCBPD, des élus communaux et des citoyens**. Il s'agit de la mise en place d'une société locale associant citoyens, collectivités et entreprises locales pour porter ensemble des projets de transition énergétique, à travers une approche de territoire. Concrètement, il s'agit pour elle de produire des énergies renouvelables (souvent du photovoltaïque grâce aux tarifs d'achat nationaux fixés sur 20 ans) via un bail de location de toitures entre propriétaires publics/privés et la centrale villageoise. Les revenus permettent de rembourser les investissements et de lancer de nouveaux projets voire de reverser des dividendes aux actionnaires de la société locale. D'autres réunions publiques vont avoir lieu sur le territoire de notre communauté de communes et notre commune de Porte des Pierres Dorées est sollicitée pour permettre la tenue d'une réunion après l'été.

- Monsieur MINGEARD donne la liste des travaux qui auront lieu sur la commune d'ici la fin de l'année :  
 Pouilly-le-Monial : chemin du Vinceret, chemin de l'Amandier et chemin de la Combe  
 Liergues : chemin des Sapins, rue des Grandes Meunières et rue du Champ de Cruix  
 Jarnioux : route du Château, chemin de Talichet et Route des Vignerons.
- Monsieur de CHALENDAR fait part d'un message de Monsieur AUJOGUE concernant la qualité du travail sur Jarnioux au niveau des équipements et des espaces verts et tient à féliciter l'équipe technique.
- Monsieur de CHALENDAR fait part d'un courrier de l'Association l'Ombre des Mots qui adresse au Conseil ses remerciements pour le soutien qui lui est apporté par la Commune. Les Elus seront les bienvenus à ce festival et particulièrement invités à l'apéritif festif du dimanche 15 septembre à midi.
- Monsieur le Maire informe qu'un agent a été recruté en renfort au service technique durant l'été.
- Dimanche 5 mai : invitation des enfants du CME en fin de journée au repas du CCAS
- Samedi 18 mai : journée des CMJ à Anse
- Mercredi 22 mai : journée à Paris
- Monsieur PINEAU informe que la décoration des 3 villages pour "Rosé nuit d'été" aura lieu le 29 juin et qu'il y a besoin de bénévoles.

Fin de séance : 21h49

Fait à PORTE DES PIERRES DOREES  
 Le Maire,

